

CHRONIQUE

Les pertes de l'armée française au cours de la guerre¹

Le 22 juillet 1920, le médecin général Toubert a présenté, à la 7^{me} Conférence chirurgicale interalliée au Val de Grâce, à Paris, une étude sur les pertes subies par l'armée française au cours de la guerre. Les pertes totales s'élèvent à environ 1,325,000 soldats français morts ou disparus qui se répartissent en :

674,700 tués au feu,
225,300 disparus, présumés tués au feu,
250,000 morts de blessures,
175,000 morts de maladie.

Le feu de l'ennemi a donc fait six à sept fois plus de victimes que la maladie. C'est un fait unique dans l'histoire des grandes guerres. Il démontre à la fois le rôle primordial de la chirurgie et celui de la médecine au cours de la guerre 1914-1918.

La proportion globale des tués par rapport aux blessés est de 18,36% soit environ 1 tué pour 4 blessés, avec des variations suivant qu'il s'agit de la guerre de positions 21% ou de la guerre de mouvement 14,66%. La proportion des blessés porteurs de blessures multiples est de 20% du total des blessés.

En classant les blessures d'après l'agent vulnérant, on constate qu'avant 1914, il y avait en moyenne 75% de blessures par balles. Pendant la guerre de position, c'est-à-dire jusqu'au début de 1918, il y eut 76% de blessures par éclats d'obus, de grenades, etc., contre 16% par les balles et 8% pour les autres causes. Pendant la guerre de mouvement de 1918, la proportion a été de 58% pour les éclats, 30% pour les balles et 12% pour les autres causes. Les conséquences au point de vue des risques d'infection n'ont pas besoin d'être soulignées.

La mortalité des blessés traités varie selon les formations sanitaires envisagées. Les statistiques détaillées, les seules

¹ Voy. *Archives Médicales Belges*, 73^{me} année, n° 5, mai 1920 pp. 460-461.

CHRONIQUE

Les pertes de l'armée française.

utilisables, portant sur trois années 1916, 1917, 1918, donnent pour les armées les résultats suivants :

| | | | | |
|------|-------------------|-----------|--------------------|------------------|
| 1916 | formation d'avant | mortalité | 4,61% | des hospitalisés |
| | » d'arrière | » | 7,18% ¹ | » |
| 1917 | » d'avant | » | 5,12% | » |
| | » d'arrière | » | 0,73% | » |
| 1918 | » d'avant | » | 7,36% | » |
| | » d'arrière | » | 1,29% | » |

A l'intérieur, la mortalité fut pour 1914 et 1915 de 2,25% du total des blessés, et pour 1916, 1917, 1918 de 0,94%.

La proportion des blessés récupérés après guérison peut, d'après un ensemble de statistiques portant sur les années 1916, 1917, 1918, être évaluée à 79% des blessés traités. La récupération totale, portant à la fois sur les blessés et sur les malades, a été de 50,904 soldats pour le second semestre de 1916, de 56,477 pour l'année 1917 et de 60,003 pour 1918. Ces chiffres sont tout à l'honneur du service de santé.

La proportion des mutilés est difficile à préciser. D'août 1917 à novembre 1918, il a été enregistré aux armées 5,920 amputations pour 251,314 blessés passés par les formations d'avant, soit 1 amputé pour 42 blessés.

Au 31 décembre 1919, 40,824 blessés de guerre étaient appareillés, en France, pour amputations, et 54,156 avaient reçu des appareils de prothèse fonctionnelle.

Parmi les invalides autres que les mutilés, il était signalé, en avril 1919, 7,256 fistuleux osseux, 14,818 blessés atteints de pseudarthroses et 18,941 atteints de lésions des gros troncs nerveux.

Enfin les victimes de blessures de guerre avaient reçu, à la date du 1^{er} avril 1920, 190,953 pensions définitives et 231,475 pensions temporaires, ces chiffres ne forment d'ailleurs qu'une fraction du total des pensions à attribuer.

Les *Archives médicales belges*, qui publient les conclusions

¹ A cause de Verdun.

CHRONIQUE

Les pertes de l'armée française.

de cet important rapport et le qualifient d'étude magistrale, insistent sur l'importance capitale de ces documents statistiques et ajoutent qu'il serait désirable que les bases de cette documentation fussent, pour l'avenir, réglées par une formule internationale de la statistique d'armée.

E. C.

Le Bureau international du travail

Le Bureau international du travail établi à Genève, vient de faire paraître les premiers numéros de son Bulletin d'information ¹. Ce bulletin se propose de publier autant que possible toutes les semaines : 1^o le texte de tous les documents officiels relatifs au Bureau et à l'organisation internationale du travail ; 2^o diverses informations ayant trait au travail du Bureau et au progrès de son action ; 3^o des renseignements sur la méthode adoptée dans les différents pays pour la ratification des projets de conventions, ainsi que sur l'action législative entreprise pour donner suite aux projets de conventions et aux recommandations adoptés par la Conférence internationale du travail. Le texte des lois les plus importantes se rapportant à ces questions sera publié in extenso, avec notes explicatives lorsqu'il sera nécessaire.

L'organisation de ce Bureau est la suivante :

1^o le Cabinet, directeur M. Lemerrier (France), 2^o les Services centraux comprenant le service intérieur, directeur M. Lloyd (Grande-Bretagne), le service des relations financières et services commerciaux, directeur M. Joucla-Pelous (France), 3^o la Division diplomatique, chargée de la préparation et de l'organisation de la conférence et des travaux de son secrétariat, directeur M. Phelan (Grande-Bretagne), 4^o la Division scientifique chargée de centraliser et de distribuer toutes les informations concernant la réglementation internationale de la condi-

¹ Bureau international du travail. *Bulletin d'information*, nos 1, 2 et 3. — Genève, 8, 15 et 22 septembre 1920. In-8°, 24, 27 et 26 pp.